

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2018**

Délibération
n° 2018.05.168

**Dispositif
d'accompagnement
emploi des
entreprises du
territoire : attribution
de subvention**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Christophe RAMBLIERE à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Catherine BREARD, Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2018

**DELIBERATION
N° 2018.05.168**

EMPLOI

Rapporteur : Madame PIERRE

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE :
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi sur le territoire, GrandAngoulême a lancé une réflexion avec ses partenaires afin de mettre en place une boîte à outils Ressources Humaines (RH) territoriale.

Par délibération n°611 du 14 décembre 2017, GrandAngoulême s'est engagé en partenariat avec l'association GE 16 ACCESS dans la mise en place d'un dispositif d'appui aux TPE PME rencontrant des difficultés dans le cadre de processus de recrutement extérieur au territoire.

Pour mémoire, l'action consiste en la mise en œuvre d'un accompagnement individuel pour une durée de trois mois du conjoint du salarié recruté ou en cours de recrutement. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi durable du conjoint afin de sécuriser la procédure de recrutement lancée par les entreprises de notre territoire.

Cette action mobilisera les réseaux professionnels partenaires de GrandAngoulême et de GE 16 ACCESS (Union Patronale de la Charente, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, MAGELIS et l'association des professionnels du numérique SPN). Un comité de pilotage associant les réseaux d'entreprises ainsi que Pôle Emploi et la Mission Locale sera chargé d'évaluer l'expérimentation.

Suite au vote du budget, le 15 mars 2018, le règlement définitif du dispositif a été défini ainsi que les conditions du partenariat avec le GE 16 ACCESS.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Je vous propose

D'ATTRIBUER une subvention de 20 000 € à l'association GE16 ACCESS.

D'APPROUVER le projet de règlement du dispositif.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions de partenariat et avenants à intervenir.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mai 2018	<u>Affiché le :</u> 30 mai 2018

PROJET DE REGLEMENT

Accompagnement des Conjoints

23 février 2018

Rappel du projet

Le GE 16 ACCESS s'inscrit dans une logique de GPEC territoriale. Nous nous positionnons comme un acteur et un facilitateur pour tous les acteurs locaux, mais également tous les porteurs de projets et ainsi permettre une plus grande facilité d'intégration sur le territoire.

Le projet consiste à **accompagner le conjoint d'un salarié muté sur notre territoire dans son repositionnement professionnel.**

Dans de nombreux cas la mobilité géographique occasionne une rupture professionnelle pour le conjoint accompagnant. Cet acteur invisible aux yeux des « RH » a un poids décisif dans la prise de décision finale du collaborateur. Le conjoint peut donc être un véritable facilitateur ou à contrario un véritable frein pour nos entreprises.

CADRE DU REGLEMENT

Entreprises et projets concernés

- 1) Toutes entreprises PME / PMI qui vont ou sont en cours de recrutement de compétences en dehors du territoire.
- 2) Les projets de recrutement de cadres et ou de techniciens spécialisés
- 3) Seuls les projets de recrutement en CDI sont considérés

- 4) Les postes ouverts sont obligatoirement situés sur le territoire du Grand Angoulême
- 5) Le dispositif sera limité à 10 projets

Entreprises et projets exclus du dispositif

- 6) Toutes les entreprises ayant un dispositif d'accompagnement interne déjà en place
- 7) Tous les recrutements finalisés dont les salariés sont déjà présents sur le territoire
- 8) Tout projet entrant dans le dispositif mais ne parvenant pas à être finalisé au-delà de 3 mois, sera reconsidéré au bénéfice des entreprises en attente d'intégration.

Marche à suivre

- 9) Les entreprises adressent directement au Grand Angoulême les projets et intentions de recrutement accompagnés de :
 - L'offre d'emploi diffusée justifiant la démarche
 - Et / ou de la fiche de posteSeul le Grand Angoulême est compétent dans la décision d'intégration du dispositif.
- 10) L'ensemble des partenaires CGPME / CAPEB/ FFB /MEDEF / Consulaires / Cluster / etc, du Développement économique du Grand Angoulême pourront être prescripteurs du dispositif.

Engagements du GE16 :

- 1) Le GE16 ACCESS traite des projets au fur et à mesure et met en œuvre le planning d'Accompagnement comme défini en lien avec le conjoint.
- 2) Des points intermédiaires d'avancement des suivis ont effectués selon un planning défini entre le Grand Angoulême et le GE 16 ACCES
- 3) Un Bilan de satisfaction sera établi pour chacune des personnes accompagnées.
- 4) Un bilan global du dispositif sera effectué entre le Grand Angoulême et GE 16 ACCESS